

AFFICHÉ
10 AVR. 2024
MAIRIE DE CARROS

128

Le Maire de la VILLE DE CARROS,
Vu les articles L2212-1 et L2212-2 du CGCT,
Vu les articles L3334.2 et L3335.4 du Code de la Santé Publique concernant les débits de boissons temporaires,
Considérant la demande d'autorisation dérogatoire de débit de boissons temporaire en date du 11 MARS 2024, formulée par **MONSIEUR ERIC LEMAITRE**, secrétaire général de l'association CARROS HBC, rue de la Roya gymnase du Planet 06510 Carros, en vue d'être autorisé à exploiter une licence de débit de boissons de 3^{ème} groupe, le 25 mai 2024 de 08H00 à 24h00 et 26 mai 2024 du 8h00 à 18h00, stade de football « Espace Jaboulet »

ARRÊTONS

Article 1^{er} : **MONSIEUR ERIC LEMAITRE** est autorisé à exploiter une licence de débit de boissons du groupe 3 pour l'occasion suivante : Tournoi des fraises Carros HBC : Le samedi 25 et Le dimanche 26 mai 2024.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable et pourra être rapportée en cas d'infraction aux articles L3334.2 et L3335.4 du Code de la Santé Publique, relevée par les services municipaux, au règlement propre aux locaux municipaux éventuellement utilisés,

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux formé auprès du maire de Carros, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- D'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission en sous-préfecture.

Article 4 : La vente de boissons devra cesser dès la fin de la manifestation et, en toute hypothèse, au plus tard à :

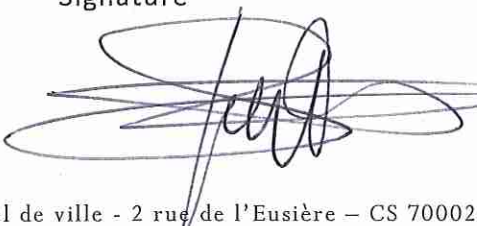
18h00, le dimanche 26 mai 2024

Article 5 : La direction générale des services et l'autorité territoriale de CARROS, la préfecture des Alpes-Maritimes, la gendarmerie et la police municipale de CARROS, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à **MONSIEUR ERIC LEMAITRE**, secrétaire général de l'association CARROS HBC.

Notifié le 9/04/2024

Fait à Carros, le 13 mars 2024

Signature



Le Maire,



Yannick BERNARD.